Projet d'aménagement de la route nationale RN2 contournement d'Avesnes-sur-Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étrœungt)

Demande d'autorisation environnementale
Code de l'environnement

Communes impactées directement par le projet : Avesnelles, Bas-Lieu, Étrœungt et Flaumont-Waudrechies
Commune susceptible d'être impactée : Avesnes-sur-Helpe
Communes recevant les mesures compensatoires : Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas-lieu, Beaurieux, Beugnies, Boussois, Cartigny, Felleries, Ferrière-la-Petite, Fourmies, Leval, Liessies, Maroilles, Monceau-Saint-Vaast, Ohain, Pont-sur-Sambre, Saint-Rémy-Chaussée, Semousies et Wattignies-la-Victoire.

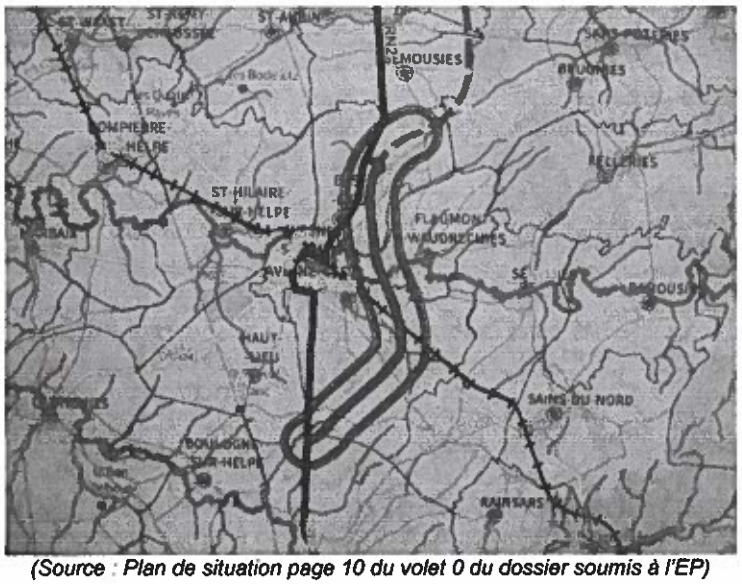

(Source : Plan de situation page 10 du volet 0 du dossier soumis à l'EP)

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 01 DECEMBRE 2021 AU 6 JANVIER 2022

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Michel RICHARD

3.PIECES JOINTES

Ce dossier comprend :

1. Rapport d'enquête
2. Conclusions motivées
3. Pièces jointes
4. Procès-verbal de synthèse des observations et pièces jointes à ce PV
5. Mémoire en réponse du demandeur

SOMMAIRE

PJ 1 Décision désignation du commissaire n° E 21000083/59 du 1 10 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille (1 page).

PJ 2 Arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête, en date du 9 novembre 2021, de Monsieur le Préfet du Nord (5 pages).

PJ 3 Avis d'enquête publique paru dans la Voix du Nord du 12 novembre 2021 (1 page).

PJ 4 Avis d'enquête publique paru dans la Voix du Nord du 25 novembre 2021 (1 page).

PJ 5 Avis d'enquête publique paru dans la Voix du Nord du 1 décembre 2021 (1 page).

PJ 6 Avis d'enquête publique paru dans Terres et Territoires du 12 novembre 2021 (1 page).

PJ 7 Avis d'enquête publique paru dans Terres et Territoires du 19 novembre 2021 (1 page).

PJ 8 Avis d'enquête publique paru dans Terres et Territoires du 3 décembre 2021 (1 page).

PJ9 Avis d'enquête publique (2 pages).

PJ 10 Contrôle de l'affichage par le commissaire enquêteur dans les 23 communes soumises à l'obligation d'affichage de l'avis d'enquête (2 pages)

PJ 11 Procès-verbal de constat d'affichage de l'avis d'enquête publique réalisé par la SELARL Jean-Baptiste GOHIER Huissier de justice à Avesnes-sur-Helpe le seize novembre , le premier décembre et le seize décembre 2021. (5 pages). Ne figurent dans ce document que les feuillets 1,2,51,52 et 53 d'un document de 53 pages, consultable sur demande à la DREAL

PJ 12 Article de presse paru dans la Voix du Nord du 8 janvier 2022, Edition Sambre - Avesnois (1 page)

PJ1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

DECISION DU

01/10/2021

N° E21000083 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 4

Vu, enregistrée le 30/09/2021, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Le projet d'aménagement de la route nationale RN2 contournement d'Avesnes-sur-Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Etroeungt).
Maître d'ouvrage : La DREAL Haut de France.
Territoire(s) concerné(s) : Communes de Bas-Lieu, Flaumont Waudrechies, vesnelles et Etroeungt.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L.110-1, R.111-1, R.112-1 à R.112-27 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel RICHARD, ingénieur en chef territorial, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, au Directeur de la DREAL et à Monsieur Michel RICHARD.

Fait à Lille, le 01/10/2021

Pour le Président,
Le premier vice-président,

Antoine JARRIGE

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué,

ADMINISTRATIF DE LILLE

PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord
Service Eau Nature et Territoires
Unité police de l'eau

Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique relatif au projet d'aménagement de la RN2 contournement d'Avesnes-sur-Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étrœungt)

*** Communes impactées directement par le projet : Avesnelles, Bas-Lieu, Étrœungt et Flaumont-Waudrechies**

*** Commune susceptible d'être impactée : Avesnes-sur-Helpe**

*** Communes recevant les mesures compensatoires : Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas-lieu, Beaurieux, Beugnies, Boussois, Cartigny, Felleries, Ferrière-la-Petite, Fourmies, Leval, Liessies, Maroilles, Monceau-Saint-Vaast, Ohain, Pont-sur-Sambre, Saint-Rémy-Chaussée, Semousies et Wattignies-la-Victoire (Nord)**

Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement) portée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts de France

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L123-1 et R123-1 et suivants, L181-1 et suivants et R181-1 et suivants, L214-3 et 214-1 et suivants et L411-1 et R411-1 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 par lequel la région issue du regroupement des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie est dénommée « Hauts-de-France » ;

Vu le décret 2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) – Monsieur Georges-François LECLERC ;

Vu l'arrêté préfectoral de bassin du 23 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie pour la période 2016-2021 et arrêtant le programme pluriannuel de mesures, abrogeant l'arrêté du 20 novembre 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2012 approuvant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Sambre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Antoine LEBEL, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord par intérim ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord ;

Vu le dossier présenté le 10 décembre 2020 et complété le 14 juin 2021 par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France, afin d'obtenir l'autorisation

environnementale pour procéder aux aménagements de la route nationale RN2 - Contournement d'Avesnes-sur-Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étrœungt) sur les communes de Avesnelles, Bas-Lieu, Étrœungt et Flaumont-Waudrechies (Nord) ;

Vu la décision E21000083/59 prise le 01 octobre 2021, désignant Monsieur Michel RICHARD, ingénieur en chef territorial retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les consultations effectuées les 09 juillet et 06 août 2021 et les avis émis ;

Considérant que le dossier de demande d'autorisation environnementale, présenté pour l'enquête publique, est déclaré complet et recevable à la date du 08 septembre 2021 ;

Considérant que l'autorisation environnementale sollicitée porte sur la demande :

* d'autorisation au titre de la protection de l'eau et des milieux aquatiques (articles L214-1 et suivants du code de l'environnement) ;

* de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées (articles L411-1 et suivants du code de l'environnement).

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer, le secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1er – Objet du présent arrêté

Une enquête publique est ouverte durant 37 jours consécutifs, du 1er décembre 2021 à 09 H 00 au 06 janvier 2022 à 16 H 30 inclus.

Elle a pour objet la demande d'autorisation d'aménager la route nationale RN2 - Contournement d'Avesnes-sur-Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étrœungt).

L'autorisation environnementale tiendra lieu, pour les travaux mentionnés ci-dessus :

* d'autorisation au titre de la protection de l'eau et des milieux aquatiques (articles L214-1 et suivants du code de l'environnement) ;

* de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées (articles L411-1 et suivants du code de l'environnement).

Le projet d'aménagement de la RN2 impactera des milieux naturels sensibles et comportera des mesures compensatoires réparties sur les communes citées à l'article 2 du présent arrêté.

Les membres du Pôle Maîtrise d'Ouvrage de la DREAL Hauts de France sont les interlocuteurs de ce dossier et sont joignables par courrier postal (44 rue de Tournai, CS40259, 59019 LILLE Cédex), par courrier électronique (rn2-avesnes@developpement-durable.gouv.fr) ou par téléphone (03-20-40-54-64).

Article 2 - Périmètre de l'enquête publique

L'enquête publique se déroule sur le territoire des communes suivantes :

* Communes impactées directement par le projet : Avesnelles, Bas-Lieu, Étrœungt et Flaumont-Waudrechies (Nord)

* Commune susceptible d'être impactée : Avesnes-sur-Helpe

* Communes recevant les mesures compensatoires : Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas-lieu, Beaurieux, Beugnies, Boussois, Cartigny, Felleries, Ferrière-la-Petite, Fourmies, Leval, Liessies, Maroilles, Monceau-Saint-Vaast, Ohain, Pont-sur-Sambre, Saint-Rémy-Chaussée, Semousies et Wattignies-la-Victoire (Nord)

La mairie d'Avesnes-sur-Helpe sera siège d'enquête.

Article 3 - Information et participation du public

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, et notamment l'étude d'impact, sont tenues à la disposition du public, au sein des mairies des communes citées ci-dessous, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

- Communes où le dossier est disponible en version papier : Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas-Lieu, Beaurieux, Boussois, Étrœungt, Flaumont-Waudrechies, Liessies et Maroilles

- Communes où le dossier est disponible en version informatique : Anor, Aulnoye-Aymeries, Avesnelles, Boussois, Liessies et Maroilles

Un registre d'enquête y est mis à la disposition du public, afin d'y recueillir les appréciations, suggestions, contre-propositions relatives à ce projet. Ce document est composé de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique) et sur le site du registre dématérialisé (https://www.registredemat.fr/rn2-avesnes).

Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique dans les bureaux de la DDTM du Nord (Service Eau, Nature et Territoires, Police de l'eau, 62 boulevard de Belfort, CS90 007, 59042 LILLE Cédex), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Article 4 – Permanences

Indépendamment des dispositions qui précèdent, les observations écrites et orales sur l'opération seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, dates et horaires suivants :

Avesnes-sur-Helpe 1er décembre 2021 de 09H00 à 12H00	Avesnelles 11 décembre 2021 de 09H00 à 12H00	Flaumont-Waudrechies 15 décembre 2021 de 13H00 à 16H00
Bas-Lieu 21 décembre 2021 de 09H00 à 12H00	Étrœungt 28 décembre 2021 de 17H00 à 20H00	Avesnes-sur-Helpe 06 janvier 2022 de 13H30 à 16H30

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur :

* par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie d'Avesnes-sur-Helpe (13 place du Général Leclerc, BP 208, 59363 AVESNES-SUR-HELPE Cédex) en précisant sur l'enveloppe *« à l'intention du commissaire enquêteur - Enquête publique-Projet d'aménagement RN2 »*

*par voie électronique à l'adresse : rn2-avesnes@registredemat.fr

* en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registredemat.fr/rn2-avesnes

Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront consultables par le public dans les meilleurs délais :

• sur le site internet du registre dématérialisé (https://www.registredemat.fr/rn2-avesnes), le report des observations et propositions (par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire enquêteur ou par courrier) déposées par le public sur le registre mis à disposition du public au siège de l'enquête étant réalisé par le commissaire-enquêteur ;

• sur le registre papier mis à disposition dans les communes citées ci-dessus pour les observations et propositions déposées par voie dématérialisée également par le commissaire-enquêteur.

Le public sera averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur internet.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 5 – Publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera, par les soins du préfet du Nord, en sa qualité d'autorité compétente pour coordonner, ouvrir et organiser l'enquête, publié en caractères apparents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans 2 journaux d'annonces diffusés dans le département du Nord.

Les frais d'insertion seront à la charge du pétitionnaire.

15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés sera publié dans les communes citées à l'article 2 du présent arrêté et en préfecture du Nord. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe aux maires concernés et sera certifié par lui.

Dans les mêmes conditions, et sauf impossibilité matérielle, il est procédé, par les soins du pétitionnaire, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et visible de la voie publique, conformément à l'article R123-11 du code de l'environnement et à l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Avis-d-enquete-publique).

Article 6 – Clôture de l'enquête

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, à l'expiration du délai d'enquête, les registres seront mis à disposition de la DDTM par les maires des communes concernées et remis au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, le pétitionnaire et lui communique la synthèse des observations écrites ou orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai de 15 jours à compter de la date de remise du procès-verbal de synthèse des observations, un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet à la préfecture du Nord (DDTM 59, Service Eau, Nature et Territoires, Unité Police de l'eau, 62 boulevard de Belfort, CS90 007, 59042 LILLE Cédex) l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège d'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec ses rapport et conclusions motivées.

Il transmet simultanément une copie des rapport et conclusions motivées au président du tribunal administratif de Lille.

Si, dans ce délai de 30 jours, le commissaire enquêteur n'a pas remis ses rapport et conclusions motivées, ni présenté à l'autorité compétente pour organiser l'enquête, conformément à la faculté qui lui est octroyée à l'article L123-15 du code de l'environnement, une demande motivée de report de ce délai, il est fait application des dispositions du 4ème alinéa du même article 123-15.

Article 7 – Avis des collectivités territoriales et leurs groupements

Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Ces avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture du registre d'enquête.

Article 8 – Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur

Le préfet du Nord adresse une copie des rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur au pétitionnaire.

Il en adresse également une copie aux mairies pour les tenir à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions, les rapport et conclusions motivées doivent être tenus à la disposition du public en préfecture du Nord. Ces pièces seront publiées sur le site internet des services de l'État (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur2).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du préfet du Nord, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Article 9 – Décision au terme de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu :

* d'autorisation au titre des articles L214-3 I et R214-1 du code de l'environnement ;

* de dérogation aux interdictions d'altération ou de destruction d'habitats d'espèces animales protégées au titre des articles L411-2 et R411-1 et suivants du code de l'environnement.

Article 10 – Exécution et diffusion de l'arrêté

Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, les mairies des communes concernées et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie est adressée au président du tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille, le 09 NOV. 2021

L'adjointe à la responsable du
Service Eau Nature et Territoires,

Lucie LAVOGIEZ

PJ3

1522043100

Enquêtes publiques et concertations

PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD
SERVICE EAU NATURE ET TERRITOIRES UNITE POLICE DE L'EAU
TEL. 03 28 03 83 83

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* Communes impactées directement par le projet : Avesnelles, Bas Lieu, Étrœungt et Flaumont Waudrechies
* Commune susceptible d'être impactée : Avesnes-sur-Helpe
* Communes recevant les mesures compensatoires : Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas lieu, Beaurieux, Beugnies, Boussois, Cartigny, Felleries, Ferrière la Petite, Fourmies, Leval, Liessies, Maroilles, Monceau Saint Vaast, Ohain, Pont sur Sambre, Saint-Rémy-Chaussée, Semousies et Wattignies la Victoire

Projet d'aménagement de la route nationale RN2 Contournement d'Avesnes sur Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étrœungt)
Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts de France a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'aménagement de la route nationale RN2 Contournement d'Avesnes sur Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étrœungt).
Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique durant 37 jours consécutifs. :
du 1er décembre 2021 à 09 H 00 au 06 janvier 2022 à 16 H 30 inclus
dans les mairies ci-dessus mentionnées.
La mairie d'Avesnes sur Helpe est siège de l'enquête publique.
Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier ou informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes :
- Communes où le dossier est disponible en version papier : Avesnelles, Avesnes sur Helpe, Anor, Aulnoye Aymeries, Bas Lieu, Beaurieux, Boussois, Étrœungt, Flaumont Waudrechies, Liessies et Maroilles
- Communes où le dossier est disponible en version informatique : Anor, Aulnoye Aymeries, Avesnelles, Boussois, Liessies et Maroilles
Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.
Le public pourra également consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord aux jours et heures habituels d'ouverture au public (62 boulevard de Belfort, CS90007, 59042 LILLE Cédex) et sur le site du registre dématérialisé (https://www.registredemat.fr/m2-avesnes).
Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique).
Monsieur Michel, RICHARD, ingénieur en chef territorial retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires des mairies figurant dans le tableau suivant :
Avesnes sur Helpe : 1er décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Avesnelles : 11 décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Flaumont Waudrechies : 15 décembre 2021 - de 13H00 à 16H00
Bas Lieu : 21 décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Étrœungt : 28 décembre 2021 - de 17H00 à 20H00
Avesnes sur Helpe : 06 janvier 2022 - de 13H30 à 16H30
Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur :
- par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie d'Avesnes sur Helpe (13 place du Général Leclerc, BP 208, 59363 AVESNES SUR HELPE Cédex) en précisant sur l'enveloppe " à l'intention du commissaire enquêteur - Enquête publique-Projet d'aménagement RN2 "
- par voie électronique à l'adresse : m2-avesnes@registredemat.fr
- en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registredemat.fr/m2-avesnes
Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront consultables par le public dans les meilleurs délais :

- sur le site internet du registre dématérialisé (https://www.registredemat.fr/m2-avesnes), le report des observations et propositions (par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire enquêteur ou par courrier) déposées par le public sur le registre mis à disposition du public au siège de l'enquête étant réalisé par le commissaire-enquêteur

- sur le registre papier mis à disposition dans les communes citées ci dessus pour les observations et propositions déposées par voie dématérialisée également par le commissaire-enquêteur.

Le public sera averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur internet.

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès des membres du Pôle Maîtrise d'Ouvrage de la DREAL Hauts de France (44 rue de Tournai, CS40259, 59019 LILLE Cédex, par téléphone au 03 20 40 54 64, courriel : m2-avesnes@developpement-durable.gouv.fr).

Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.

Les rapport et conclusions motivées émis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur2).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du préfet du Nord.

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu :

- d'autorisation au titre de la protection de l'eau et des milieux aquatiques (articles L214 1 et suivants du code de l'environnement) ;

- de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées (articles L411 1 et suivants du code de l'environnement).

PJ4

Enquêtes publiques et consultations

PRÉFET DU NORD

Liberté Égalité Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Vie juridique des sociétés

Créations Constitutions

ECURIE ALEXIS GOURDIN

PEG ET FAB

Modifications/Fusions/Absorptions

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Marchés publics de fournitures et services

Procédures adaptées de + 90 000 euros

Mairie de Feignies

Avis d'appel public à la concurrence

COMMUNE DE LA BASSEE

Avis d'appel public à la concurrence

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de - 90 000 euros

Flandre Opale Habitat

Groupe ActionLogement

AVIS DE CONSULTATION

Procédures adaptées de + 90 000 euros

COMMUNE DE JERLAIN

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

CHER ABONNÉ

Vous avez une question concernant votre abonnement ?

Contactez votre Service Clients

PJ5

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.14 euros - Pas-de-Calais 5.14 euros.

Enquêtes publiques et concertations

PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD
SERVICE EAU NATURE ET TERRITOIRES UNITE POLICE DE L'EAU
TEL. 03 28 03 83 83

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
CORRIGE EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2021

• Communes impactées directement par le projet : Avesnelles, Bas Lieu, Étrœungt et Flaumont-Waudrechies
• Commune susceptible d'être impactée : Avesnes-sur-Helpe
• Communes recevant les mesures compensatoires : Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas lieu, Beaurieux, Beugnies, Boussois, Cartignies, Felleries, Ferrière la Petite, Fourmies, Leval, Liessies, Marolles, Monceau Saint Vaast, Ohain, Pont sur Sambre, Saint-Rémy-Chaussée, Semousies et Wattignies la Victoire

Projet d'aménagement de la route nationale RN2 Contournement d'Avesnes sur Helpe
(entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étrœungt)
Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts de France a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'aménagement de la route nationale RN2 Contournement d'Avesnes sur Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étrœungt).

Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique durant 37 jours consécutifs. :

du 1er décembre 2021 à 09 H 00 au 06 janvier 2022 à 16 H 30 inclus

dans les mairies ci-dessus mentionnées.

La mairie d'Avesnes sur Helpe est siège de l'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment l'étude d'impact, en version papier ou informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes :

- Communes où le dossier est disponible en version papier : Avesnelles, Avesnes sur Helpe, Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas-Lieu, Beaurieux, Boussois, Étrœungt, Flaumont-Waudrechies, Liessies et Marolles
- Communes où le dossier est disponible en version informatique : Anor, Aulnoye-Aymeries, Avesnelles, Boussois, Liessies et Marolles

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Le public pourra également consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord aux jours et heures habituels d'ouverture au public (62 boulevard de Belfort, CS90007, 59042 LILLE Cédex) et sur le site du registre dématérialisé (https://www.registredemat.fr/m2-avesnes).

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique).

Monsieur Michel, RICHARD, ingénieur en chef territorial retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires des mairies figurant dans le tableau suivant :

Avesnes sur Helpe : 1er décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Avesnelles : 11 décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Flaumont Waudrechies : 15 décembre 2021 - de 13H00 à 16H00
Bas-Lieu : 21 décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Étrœungt : 28 décembre 2021 - de 17H00 à 20H00
Avesnes sur Helpe : 06 janvier 2022 - de 13H30 à 16H30

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur :

- par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie d'Avesnes sur Helpe (13 place du Général Leclerc, BP 208, 59363 AVESNES SUR HELPE Cédex) en précisant sur l'enveloppe " à l'intention du commissaire enquêteur - Enquête publique-Projet d'aménagement RN2 "
- par voie électronique à l'adresse : m2-avesnes@registredemat.fr
- en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registredemat.fr/m2-avesnes

Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront consultables par le public dans les meilleurs délais :

- sur le site internet du registre dématérialisé (https://www.registredemat.fr/m2-avesnes), le report des observations et propositions (par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire enquêteur ou par courrier) déposées par le public sur le registre mis à disposition du public au siège de l'enquête étant réalisé par le commissaire-enquêteur
- sur le registre papier mis à disposition dans les communes citées ci dessus pour les observations et propositions déposées par voie dématérialisée également par le commissaire-enquêteur.

Le public sera averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur internet.

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès des membres du Pôle Maîtrise d'Ouvrage de la DREAL Hauts de France (44 rue de Tournai, CS40259, 59019 LILLE Cédex, par téléphone au 03 20 40 54 64,

courriel : m2-avesnes@developpement-durable.gouv.fr).

Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.

Les rapport et conclusions motivées émis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur2).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du préfet du Nord.

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu :

- d'autorisation au titre de la protection de l'eau et des milieux aquatiques (articles L214 1 et suivants du code de l'environnement) ;
- de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées (articles L411 1 et suivants du code de l'environnement).

1522034600

ANNONCES LÉGALES

Maître Gilles PANNIER
Notaire à OUTREAU (62)
77 boulevard de la Liberté

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par **Maître Gilles PANNIER, Notaire à** OUTREAU, 77 Boulevard de la Liberté, le 29 octobre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Le société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.. La dénomination sociale est : MORIE. Le siège social est fixé à : BOULOGNE-SUR-MER (62200), 33 boulevard Daunou. La société est constituée pour une durée de 99 années. Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR). Les apports sont en totalité en numéraire. Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Les gérants sont Monsieur Maurice PRIEUR et Madame Marie LAIDEZ, demeurant tous les deux à BOULOGNE-SUR-MER (62200), 33 Boulevard Daunou. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOULOGNE-SUR-MER

Pour avis Le notaire.

D21N037498

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par **Maître Gilles PANNIER, Notaire à** OUTREAU, 77 Boulevard de la Liberté, le 18 octobre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. . La dénomination sociale est : TIGRETTE. Le siège social est fixé à : NEUFCHATEL-HARDELOT (62152), 19 avenue des Pins. La société est constituée pour une durée de 99 années Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) . Les apports sont en totalité en numéraire. Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Les gérants de la société sont Monsieur Jacques LORNIER et Madame Laurence CORBEC, demeurant tous deux à NEUFCHATEL-HARDELOT (62152), 19 Avenue des Pins. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOULOGNE-SUR-MER.

Pour avis Le notaire.

D21N037486

MODIFICATION

GROUPEMENT FONCIER RURAL DE BELLEBRUNE Société civile au capital de 1.493.600,00 euros Siège social : 118, rue d'Hem – 59491 VILLENEUVE D'ASCQ 827 819 932 RCS LILLE METROPOLE Par AGE du 08/10/2021, la collectivité des associés a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 260.000,00 euros, par apport en numéraire pour porter le capital social à la somme de 1.753.800,00 euros.

La Gérance

D21N037479

AGAPES CHARLY

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 € - Siège social : 4 Rue de l'Espoir – 59260 LEZENNES 880 070 560 RCS LILLE METROPOLE.DAU 08/11/2021 : réduction du capital social de la Société d'un montant de 2 500 euros, le ramenant ainsi d'un montant de 7 500 euros à 5 000 euros par voie d'annulation de 250 parts de 10 euros chacune de valeur nominale . Mise à jour des articles 6 et 7 des statuts.

Pour avis,

D21N037512

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 24 septembre 2021, l'assemblée générale de la SARL SOCIETE «GRAVE-DUBOIS», 11 rue du Nord 59380 ARMBOUTS-CAPPEL, immatriculée au RCS de Dunkerque sous le numéro 432 197 739, statuant en application de l'article 223-42 du Nouveau Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Mention sera faite au RCS de Dunkerque.

Pour avis, les gérants.

D21N037509

AVIS DE TRANSFORMATION

PHARMACIE DE LA PLACE DU CANADA, SELARL à associé unique au capital de 50.000,00 euros, siège social 1, place du Canada à 59300 Valenciennes. RCS Valenciennes 490 592 233. Aux termes d'une délibération du 15 octobre 2021 l'associé unique a décidé la transformation de la société en société de participations financières de profession libérale de pharmacien par actions simplifiée à effet du 1er décembre 2021, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet social est désormais : « La détention de parts ou d'actions de société d'exercice libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale de pharmacien d'officine (article R. 5125-14 du Code de la santé publique) ; la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession ; et toutes activités accessoires en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupement dans lesquels elle détient des participations. » Sa dénomination est désormais « DJ INVESTISSEMENT8 ». Le siège social a été transféré au 103, rue Barbeau à Commegnies (59144). Sa durée et sa date de clôture d'exercice social demeurent inchangés. Le capital de la Société reste fixé à la somme de 50.000,00 euros. Sous sa nouvelle forme, la Société est administrée par : Monsieur Julien DEVALLEZ, Président, demeurant au 103, rue Barbeau à Commegnies (59144), anciennement gérant. La société sera désormais immatriculée au RCS de Valenciennes.

Pour avis, le Président.

D21N037481

SCP SAINT-MAXIN POTTIEZ
DROUART DELVART
22 Pl Charles Valentin - (59) DUNKERQUE

ACCEPTATION SUCCESSION
A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Article 788 du Code civil, Article 1335 du Code de procédure civile, Loi n°2006-728 du 23 juin 2006, Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016, Décret n°2016-1907 du 28 décembre 2016 Suivant acte reçu par **Maître Chlémène POTTIEZ**, notaire associé à Dunkerque, en date à Wormhout le 18 octobre 2021, a été reçue la déclaration d'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de : **Monsieur Bernard AMELOOT**, demeurant à HERZEELE (59470) 2 rue des Orques. Né à HERZEELE (59470), le 6 février 1949. Décédé à HERZEELE (59470) (FRANCE), le 5 juin 2021. Par : Madame Sylvie Claire Marie OUFLOU, demeurant à ARMENTIERES (59280) 13 rue des Capucins, Cette acceptation a été effectuée auprès du Tribunal judiciaire de DUNKERQUE le 25 octobre 2021 sous le numéro 21/00738 et a été publiée au BODACC le 5 novembre 2021. Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial sis à WORMHOUT (59470) 63 Place du Général de Gaulle où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire

D21N037497

AVIS DE DISSOLUTION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAINT VINCENT Au capital de 152,45 € Siège social : MARCQ EN BAROEUL (Nord) 11 rue Jacques Lacascade 428 306 021 RCS LILLE METROPOLE. Aux termes d'une délibération en date du 5 novembre 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux dispositions statutaires et des articles 1844-7 et 1844-8 du Code civil, Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Alain Lesot, demeurant 11 Rue Jacques Lacascade 59700 Marcq en Baroeul, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à MARCQ EN BAROEUL (NORD) - 11 rue Jacques Lacascade. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de LILLE METROPOLE.

LE LIQUIDATEUR

D21N037510

CC INVESTISSEMENTS

SASU au capital de 3.000.500€
Siège social : 35 chemin du gavre,
59126 LINSELLES
807 825 988 RCS LILLE MÉTROPOLE

Suivant délibérations en date du 19/01/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au : 96 domaine de la vigne, 59910 BONDUES. Modification au RCS de LILLE MÉTROPOLE.

D21N037513

S.A.F.E.R. HAUTS DE FRANCE

Date de publication sur le site Internet de la SAFER : Vendredi 12 novembre 2021 à 8 heures

APPEL DE CANDIDATURES EN VUE DE RETROCESSION OU D'ECHANGE

- PREUX AU BOIS (59) : 1 ha 17 a 38 ca en nature de terre cadastrés section U n° 1910, 1911 et 1914 « Les Houlges », libres d'occupation.

Des compléments d'information peuvent être obtenus auprès de la SAFER et notamment la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe.

Candidatures par courrier à la S.A.F.E.R. HAUTS DE FRANCE 21 bis rue Jeanne Maillotte – CS 11296 – 59014 LILLE CEDEX (Tél : 03.20.57.93.07) au plus tard le 30 novembre 2021

D21N037508

PRÉFECTURE DU NORD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

*** Communes impactées directement par le projet :**
Avesnelles, Bas Lieu, Étrœungt et Fleurmont Waudrechies

*** Commune susceptible d'être impactée : Avesnes-sur-Helpe**

*** Communes recevant les mesures compensatoires : Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas lieu, Beaurieux, Beugnies, Boussois, Cartigny, Fellaries, Ferrière la Petite, Fourmies, Leval, Liessies, Marcilles, Monceau Saint Vaast, Ohain, Pont sur Sambre, Saint-Rémy-Chaussée, Semousies et Wattignies la Victoire**

Projet d'aménagement de la route nationale RN2
Contournement d'Avesnes sur Helpe
(entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étrœungt)

Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts de France a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'aménagement de la route nationale RN2 Contournement d'Avesnes sur Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étrœungt).
Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique durant 37 jours consécutifs :
du 1er décembre 2021 à 09 H 00 au 06 janvier 2022 à 16 H 30 inclus
dans les mairies ci-dessus mentionnées.
La mairie d'Avesnes sur Helpe est siège de l'enquête publique.
Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier ou informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes :
» Communes où le dossier est disponible en version papier : Avesnelles, Avesnes sur Helpe, Anor, Aulnoye Aymeries, Bas Lieu, Beaurieux, Boussois, Étrœungt, Fleurmont Waudrechies, Liessies et Marcilles
» Communes où le dossier est disponible en version informatique : Anor, Aulnoye Aymeries, Avesnelles, Boussois, Liessies et Marcilles
Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.
Le public pourra également consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord aux jours et heures habituels d'ouverture au public (62 boulevard de Belfort, CS90007, 59042 LILLE Cédex) et sur le site du registre dématérialisé (https://www.registrednat.fr/m2-avesnes).
Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique).
Monsieur Michel, RICHARD, ingénieur en chef territorial retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires des mairies figurant dans le tableau suivant :
Avesnes sur Helpe : 1er décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Avesnelles : 11 décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Fleurmont Waudrechies : 15 décembre 2021 - de 13H00 à 16H00
Bas Lieu : 21 décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Étrœungt : 28 décembre 2021 - de 17H00 à 20H00
Avesnes sur Helpe : 06 janvier 2022 - de 13H30 à 16H30
Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur :
* par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie d'Avesnes sur Helpe (13 place du Général Leclerc, BP 208, 59363 AVESNES SUR HELPE Cédex) en précisant sur l'enveloppe « à l'intention du commissaire enquêteur - Enquête publique-Projet d'aménagement RN2 »
*par voie électronique à l'adresse : m2-avesnes@registrednat.fr
* en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse :
https://www.registrednat.fr/m2-avesnes
Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront consultables par le public
dans les meilleurs délais :
» sur le site internet du registre dématérialisé (https://www.registrednat.fr/m2-avesnes), le rapport des observations et propositions (par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire enquêteur ou par courrier) déposées par le public sur le registre mis à disposition du public au siège de l'enquête étant réalisé par le commissaire-enquêteur ;
» sur le registre papier mis à disposition dans les communes citées ci dessus pour les observations et propositions déposées par voie dématérialisée également par le commissaire-enquêteur.
Le public sera averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur internet.
Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès des membres du Pôle Maîtrise d'Ouvrage de la DREAL Hauts de France (44 rue de Tournai, CS40259, 59019 LILLE Cédex, par téléphone au 03 20 40 54 64, courriel : m2-avesnes@developpement-durable.gouv.fr).
Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.
Les rapport et conclusions motivées émis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enquetteur2).
Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du préfet du Nord.
À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu :
* d'autorisation au titre de la protection de l'eau et des milieux aquatiques (articles L214 1 et suivants du code de l'environnement) ;
* de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées (articles L411 1 et suivants du code de l'environnement).

D21N0037516

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par **Maître Christophe LEVECQ**, notaire à La Longueville, le 4 novembre 2021, il a été constitué pour une durée de 99 années, une société civile, immatriculée au RCS de Valenciennes, dénommée «THIEBAUX HOLDING», au capital de 1.000 euros constituée d'apports en numéraire, ayant pour objet l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux composant son patrimoine, ainsi que la prestation de tous services au bénéfice des sociétés dépendant du groupe contrôlé par celle-ci. Le siège social est fixé à PREUX AU SART (59144), 3 route Nationale, La Boisrête. Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable des associés ainsi qu'il résulte de l'article 13 des statuts. Tout associé a le droit de participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Monsieur Nicolas THIEBAUX, demeurant à PREUX AU SART (59144), 3 route Nationale, La Boisrête, a été désigné en qualité de gérant de la société sans limitation de la durée de ses fonctions.

Pour avis. C.LEVECQ, notaire

D21N037475

FELLONI-GONDRE

Société Civile Immobilière
au capital de 1.524,49 euros
Siège social : 1 Place Jean Jaurès
80210 Feuquières-en-Vimeu
R.C.S. Amiens 413 113 093

Au terme d'une délibération en date du 01 janvier 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 100 Avenue Louis Aboudaram au Touquet-Paris-Plage (62520) à effet de même date. La société constituée pour 99 ans dont l'objet est l'acquisition, la gestion, et l'administration de tous biens immobiliers sera radiée du RCS Amiens et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Boulogne-sur-Mer. La Gérance

D21N037511

AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 30/09/21, enregistré au SPFE de Arras 1, le 28/10/21, dossier 2021 00052389, référence 6204P01 2021 A 02288 Monsieur Hervé DUPONT, né le 24/02/1962 à Valenciennes, de nationalité française, demeurant professionnellement 78 avenue Fernand Lobbedez – 62000 Arras, a vendu à la société UNIVET SAS au capital de 16 497 400 euros dont le siège social est 427 Ave Font-Roubert – 06250 Mougins, inscrite sous le n° 503 027 534 au RCS Cannes, un fonds libéral de clinique vétérinaire sis et exploité au 78 avenue Fernand Lobbedez – 62000 Arras. La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 192 000 euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01/12/2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et à la correspondance au 78 avenue Fernand Lobbedez – 62000 Arras.

D21N037506

AVIS DE C

Aux termes d'un
vembre 2021
BOURGEOIS, n
il a été constitué
caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité. Dénomination : JPN Siège : WATTRELOS (59150), 5 sentier Heilin. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation Capital : apport en numéraire MILLE EUROS (1 000,00 EUR) Immatriculation : RCS de Lille Métropole. Pour avis Le Gérant

D21N037505

AVIS DE DISSOLUTION

GROUPEMENT DE SERVICES ET D'ACTIVITES DU NORD G.S.A.N Société À Responsabilité Limitée à associé unique Au capital de 8000,00 eurosSiège social : Parc des activités les Oiseaux- Rue des Colibris à 62 300 LENS 489 429 654 RCS ARRAS Par décision du 06 novembre 2021, la société E.R.M.G. Société Par Actions Simplifiée au capital de 500 000.00 euros ayant son siège social 81 Rue Marie Curie à 59 553 LAUWIN PLANQUE immatriculée au R.C.S de DOUAI sous le numéro 421 113 606, associée unique de la société GROUPEMENT DE SERVICES ET D'ACTIVITES DU NORD « G.S.A.N », a décidé la dissolution anticipée de ladite Société à compter du même jour. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de ARRAS. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de ARRAS.

Pour avis, La Gérance.

D21N037514

TERRES et Territoires

est habilité à faire paraître les annonces légales dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

Pour obtenir un devis, envoyez votre annonce légale sur **legales@terresetterritoires.com** ou passer directement votre annonce sur **www.terres-et-territoires.com** onglet «Annonces légales»

Tél. : 03 20 30 42 33

2ème partie / 2 pour T&T

ANNONCE PJ7

terre d'annonces

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Commune de TENEUR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DE TENEUR PAR LA SOCIÉTÉ ENERTRAG TERNOIS TENEUR S.C.S

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 22 octobre 2021, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 15 novembre 2021, sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien de Teneur sur le territoire de la commune de Teneur présentée par la S.C.S ENERTRAG TERNOIS TENEUR.
Mme Sophie VANOVERSCHELDE, Chette de projets éoliens est chargée du suivi du dossier - Tél : 06.08.57.37.89 ou par mail : Sophie.vanoverscheldeEnertrag.com.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de Teneur – 12, rue Marcel Doillet, le mardi de 17h00 à 19h00, le mercredi de 8 h à 12 h et le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h 00 à 17 h 00 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquêtes publique – éoliennes – société ENERTRAG TERNOIS TENEUR S.C.S – Teneur.
Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.
Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.
Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Ambricourt, Anvin, Avondance, Azincourt, Beaincourt, Berguenaulx, Bermicourt, Blangy-sur-Ternoise, Bléquel, Canlers, Créqy, Ecl-Tamotes, Bléquel, Canlers, Créqy, Ecl-Hesar, Epa, Equirre, Erin, Fleury, Frogeas, Heuchin, Humerœuille, Liebourg, Lugy, Maisoncelle, Monchy-Cayeux, Pierremont, Planques, Prédefin, Rodencourt, Rulesseuville, Tilly-Capelle, Tramecourt et Verchin.
Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de Teneur du lundi 15 novembre 2021 au mercredi 15 décembre 2021 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de Teneur ou les formuler à Madame Chantal URBAIN, commissaire-enquêteur, qui sera présente en cette mairie, siège de l'enquête :
- le lundi 15 novembre 2021 de 14 h à 17 h
- le mardi 23 novembre 2021 de 14 h à 17 h
- le vendredi 26 novembre 2021 de 9 h à 12 h
- le lundi 9 décembre 2021 de 14 h à 17 h
- le mercredi 15 décembre 2021 de 14 h à 17 h
Il est recommandé à tout un chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est en particulier conseillé de porter un masque et de se munir d'un stylo.
Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 15 novembre 2021 au 15 décembre 2021, à l'adresse suivante : http:// www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – société ENERTRAG TERNOIS TENEUR S.C.S – Teneur - Rédiger à cet article.
La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Teneur, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.
Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais. gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – société ENERTRAG TERNOIS TENEUR S.C.S – Teneur, les informations relatives à ce projet.

D21N037539

MODIFICATION

SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE DU TELEGRAPHE
Capital : 1000€ 452795513, L'ASE du 16/09/2021, a transféré le siège social du 29 rue Saint Gilles, 80100 ABBEVILLE au 56, allée des fauvettes, 62520 LE TOUQUET à compter de ce jour, et modifié l'article 4 des statuts. La Sté, immatriculée au RCS d'AMIENS sous le numéro 452795513 fera donc l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BOULOGNE SUR MER. La Sté, constituée pour 99 années à compter du 30/03/2004, a pour objet social l'acquisition de terrains, la construction de tous immeubles, la vente en totalité ou par lots de ces immeubles construits ou non construits, et la location de ces immeubles ; et a un capital de 1 000 € composé uniquement d'apports en numéraire.

D21N037659

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 12/11/2021, il a été constitué une EURL dénommée: MARTEL RENOVATION Objet social : l'activité d'entreprise générale de bâtiment dont notamment : gros œuvre, maçonnerie, plâtrerie, carrelage, pose de menuiserie ainsi que tous produits et services rattachés Siège social : 1 Rue de Savoie 62510 ARQUES Capital : 500 euros Gérance : Monsieur MARTEL Yohann demeurant 1 Rue de Savoie 62510 ARQUES Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOULOGNE SUR MER.

D21N037658

KEOLIS VAL-HAINAUT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 156 000 €
Siège social : 35 rue Ernest Macarez
59300 VALENCIENNES
775 627 102 RCS VALENCIENNES

Suivant Procès-verbal du 13/10/2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer à compter de ce jour, en qualité de Gérant, Monsieur Franck GARCON demeurant 12 A rue Delzenne 59310 NOMAIN en remplacement de M. Olivier HALLEZ, démissionnaire. Mention sera portée au R.C.S. de VALENCIENNES.

D21N037661

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nicolas de BROUCKER, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle Jacques ADROVER, Nicolas de BROUCKER, Marion STIEN, Notaires associés " titulaire d'un office notarial dont le siège est à TOURCOING (Nord), 55 rue de Tournai, le VINGT HUIT MAI DEUX MILLE VINGT ET UN, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes : Dénomination : SCI NINA. Forme :SOCIETE CIVILE. Capital Social : MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,00 €) divisé en mille deux cents parts (1.200) de 1,00€ chacune. Siège Social : TOURCOING (59200), 33, rue de ROUBAIX. Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérance : Madame Mina KACUAOUA, demeurant à NEUVILLE EN FERRAIN (Nord), 82 rue Jean Fievet. Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE. Cession de parts sociales - agrément : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale. Pour Avis, Maître Nicolas de BROUCKER.

D21N037654

Par acte SSP du 10/11/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

LINA BOUCHERIE

Siège social : 68 RUE MAURICE FACON, 59119 WAZIERS Capital : 2.000€ Objet : BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR ROTISSERIE Président : M. OMAR BOUKHELIF, 137 RUE PHILIPPE CASTAN, 34090 MONTPELLIER. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DOUAI.

D21N037655

HINAZ GROUP

Société par actions simplifiée en liquidation. Au capital de 1 000 €. Siège social : 6 RUE DE LA PAIX, 59119 WAZIERS, Siège de liquidation : 5 RUE DE LA PAIX 59 119 WAZIERS. 835 006 294 RCS DOUAI. Aux termes d'une décision en date du 31/05/2021 au 6 RUE DE LA PAIX 59 119 WAZIERS, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur BOUTZOULA Lassaad, demeurant 6 RUE DE LA PAIX 59 119 WAZIERS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DOUAI, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

D21N037656

CBS 59

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 1213 RUE DES SAULES
59262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS
879 955 854 RCS LILLE METROPOLE

Aux termes d'une délibération en date du 30 Septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société malgré le fait que les capitaux soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.
POUR AVIS Le Président

D21N037657

SANEG

SAS au capital de 80 000,00 euros
Siège social : route de Lens BP 86
62220 CARVIN
RCS ARRAS 311 129 682

Suivant DAU du 15/11/2021, et à compter du même jour, il a été décidé d'adopter comme dénomination sociale « KEOS CARVIN by autosphere » en lieu et place de « SANEG ». Modification au RCS de ARRAS.

D21N037629

SANDRAH

SASU au capital de 75 000,00 euros
Siège social : 1230 boulevard Schweitzer – 62110 HENIN-BEAUMONT
RCS ARRAS 372 200 235

Suivant DAU du 15/11/2021, et à compter du même jour, il a été décidé d'adopter comme dénomination sociale « KEOS HENIN BEAUMONT by autosphere » en lieu et place de « SANDRAH ». Modification au RCS de ARRAS.

D21N037630

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PAS DE CALAIS

AVIS

Lors de sa réunion du 20 septembre 2021, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) a émis un avis favorable au projet présenté par la Société par Actions Simplifiée SOCIETE SAINT NICOLAS DISTRIBUTION-NICOLADIS sise Centre Commercial E.LECLERC à Saint-Nicolas-lez-Arras (62223), afin de procéder à l'extension de 2496 m2 du Centre Commercial « E.LECLERC » de Saint-Nicolas-les-Arras, actuellement exploité sur une surface de vente totale de 5022 m2, composée d'un hypermarché « E.LECLERC » de 4553 m2 et de 7 cellules commerciales de 469 m2, portant la surface totale de vente du Centre commercial « E.LECLERC » de Saint-Nicolas-lez-Arras, après réalisation du projet, à 7520 m2, par l'augmentation de 20 m2 d'une cellule commerciale vacante, et la création :
- d'une parapharmacie « E.LECLERC », de 200 m2 ;
- d'une boulangerie de 150 m2 ;
- d'un magasin « Achat-Vente Occasion E.LECLERC », de 90 m2 ;
- d'une cellule commerciale de 99 m2 ;
- d'un magasin « Maison E.LECLERC » de 117 m2 ;
- d'un magasin d'articles de sport- SPORT E.LECLERC », de 1430 m2 ;
- d'un centre auto- E.LECLERC » de 392 m2.
L'avis de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

D21N037599

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/11/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI DELANNOY HORBIEZ. Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Siège social : 924 rue Jacob Martinache à AUCHY-LEZ-ORCHIES (59310). Capital : 1000 €. Durée : 99 ans. Gérance : Monsieur Mathieu HORBIEZ demeurant à rue Rolite 59710 AVELIN et Monsieur Thomas DELANNOY demeurant 924 Rue Jacob Martinache 59310 AUCHY-LEZ-ORCHIES, pour une durée illimitée. Clause d'agrément : Agrément requis dans tous les cas. Immatriculation RCS de DOUAI.

D21N037660

ARKETHIK

SARL au capital de 21000€ Siège social : 126 rue Léon Gambetta 59000 Lille RCS de Lille Métropole 492251384 Par décision de l'associé unique du 15/11/2021, il a été décidé, à compter du 15/11/2021, de transformer la société en société par actions simplifiée sans la création d'un être moral nouveau. La capital de la société, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Président : la société EPPA, SARL située 372 avenue de Dunkerque 59160 LAMBERSART Immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 900 647 678, de modifier la dénomination sociale qui devient : ARKETHIK WAZEMMES. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de LILLE METROPOLE.

2021001297B

AVIS DE TRANSFORMATION

GAEC RECONINU DU MAISNIL BELLENGUEZ
RCS BOULOGNE SUR MER Capital social : 178 405 € Siège Social : Hameau du Maisnil Bouty 62360 VAUDRINGHEM
Suivant AG du 01/09/2021 il a été décidé de proroger la durée de la société de 49 ans de telle sorte que la société prendra fin le 22/09/2077 et la transformation du GAEC RECONINU DU MAISNIL BELLENGUEZ en SCEA DU MAISNIL BELLENGUEZ à compter du 01/09/2021 dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : DU MAISNIL BELLENGUEZ. Siège social : Hameau du Maisnil Bouty 62360 VAUDRINGHEM. Objet : Exercice d'activités agricoles. Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de BOULOGNE SUR MER. Capital social : 178 405 €. Gérant : M. Emmanuel BELLENGUEZ demeurant : Hameau du Maisnil Bouty – 62360 VAUDRINGHEM. Cession de parts : soumise à l'agrément unanime des associés. Pour avis la Gérance

2021001297D

SECAREMA

(Société d'Exploitation du CAFE Restaurant de Mametzhem), SARL au capital de 7500€, sise au 2, La Place 62310 Matringham RCS BOULOGNE-SUR-MER 530968858. Aux termes de l'AGE des associés du 26/09/2021, il a été décidé de modifier l'objet social par adjonction d'activités à compter du 26/09/2021 : Les activités suivantes ont été ajoutées : Hébergements insolites liés à l'agrotourisme ; Hébergements de sites internet et de noms de domaines ; Réalité virtuelle et augmentée ; Formations-présentations, y compris ludiques, aux pratiques liées à ces activités ; Le livraison. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Boulogne-sur-Mer. Pour avis.

2021001297G

EPPA

SARL au capital de 1500€ Siège social : 372 avenue de Dunkerque 59160 Lambersart RCS de Lille Métropole 900647678 Par décision de l'AGE du 12/11/2021, il a été décidé, à compter du 12/11/2021, d'augmenter le capital social pour le porter de 1500 € à 574500 €. Modification au RCS de Lille Métropole.

2021001297B

RAES PERE & FILS

SARL au capital de 22 400 € Siège social : 179 Bis rue de Lille 59223 Roncq RCS de Lille Métropole 300 435 932 Par décision de l' AGE du 16/11/2021, il a été décidé, à compter du 16/11/2021, de transformer la société en société par actions simplifiée sans la création d'un être moral nouveau. Le capital de la société, son siège, sa durée, et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Président : M. Laurent RAES demeurant 1 ter rue de Linselles 59223 Roncq, Directeur Général : Nathalie RAES demeurant 1 ter rue de Linselles 59223 Roncq, de modifier la dénomination sociale qui devient : RAES, de modifier l'objet social comme suit : La vente, le montage, la réparation et l'entretien de toutes installations sanitaires, de chauffage et de climatisation. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de LILLE METROPOLE.

2021001297C

DISSOLUTION ET LIQUIDATION

Suivant délibérations de l'AGE du 31/12/2020, les actionnaires de RIZZA DI ROMA, SAS au capital de 500 €, dont le siège social est fixé à Bréhune (62400), 172 rue Saint Fry, RCS Arras 848 580 637, a décidé de dissoudre de manière anticipée la société à compter du 31/12/2020 et sa mise en liquidation amiable; de nommer en qualité de liquidateur M. KISS Michael, demeurant à Hénappe (59850), 24 Clé Elle Polesonnier. Le siège social demeurant au lieu de la liquidation; Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du tribunal d'Arras.
Les associés ayant constaté la cessation de l'activité de la société, ont approuvé le compte définitif de la liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation le 31/12/2020. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du tribunal d'Arras.

2021001296B

AVIS DE MODIFICATION

EARL FERME DU MARAIS D'AUX RCS DOUAI 849 758 495 Capital social : 789 200€ Siège social : 334 rue de Marais 59310 AUX. Suivant délibération d'AG du 01/10/2021 M. Philippe VARLET a démissionné de ses fonctions de Gérant à compter du 01/10/2021. Pour avis la Gérance

2021001297E

CLOTURE DE LIQUIDATION

VALAETI, SCI en liquidation au capital de 1 000 €, Siège social : boulevard Jacques Platte, ZAC du Bord des Eaux, 62110 HENIN BEAUMONT. Siège de liquidation : 43 A rue du Maréchal Foch 59113 CAMPHIN EN CAREMBAULT. 448 521 401 RCS ARRAS. Aux termes d'un PV du 20/11/2020, l'AGO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Gaëtan VANACKER, demeurant 43 A rue du Maréchal Foch 59113 CAMPHIN EN CAREMBAULT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'ARRAS, en annexe au RCS. Pour avis

2021001296G

NICOLAS DECHERF

SARL à associé unique Capital social : 14 000 € Siège social : 769 route de l'Haghedoom 59270 METEREN RCS DUNKERQUE 809 956 545 - Par décisions du 10.11.2021, l'associé unique, Monsieur Nicolas DECHERF, demeurant à METEREN (59270), 769 route de l'Haghedoom, a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 01.12.2021, de se nommer, à compter de cette date, en qualité de Président de la société pour une durée illimitée, ses fonctions de gérant cessant à compter du 01.12.2021. En cas de pluralité d'associés : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions ; tout associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés. Les modifications seront effectuées au RCS de DUNKERQUE. Pour avis, le Président.

2021001298B

ISM - IMMOBILIERE SOTRAVI MERCIER

SCI au capital de 2 500 € Siège social : 10, rue André Fauchille 59700 MARCQ EN BAROEUL. RCS LILLE METROPOLE 819 814 914, représentée par M. Grégory DUFOUR, a été nommée gérante de la SCI ISM Immobilière Sotravi Mercier, pour une durée illimitée, en remplacement de M. Georges BERTUZZI, démissionnaire, et ce, à compter de la date de l'assemblée.

2021001298H

Suivant un acte sep en date du 17/11/2021, il a été constitué une SCCV Dénomination :

SCCV FLINOIS

Siège social : 137 rue de l'Egalité 59160 LOMME Capital : 1 000 € Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement. Durée : 30 ans Gérance : SAS ESTIA, capital de 10 000 €, RCS 904842393 137 rue de l'Egalité 59160 LOMME, représentée par M. Augustin GUTTERS Immatriculation au RCS LILLE METROPOLE.

D21N037695

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU NORD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CORRIGÉ EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2021

* Communes impactées directement par le projet : Avesnelles, Bas-Lieu, Étroeungt et Raumont-Waudrechies
* Commune susceptible d'être impactée : Avesnes-sur-Helpe
* Communes recevant les mesures compensatoires : Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas-Lieu, Beaurieux, Berlaimont, Boussois, Cartignies, Fèlleries, Ferrière-la-Petite, Fourmies, Leval, Liessies, Marcilloy, Monceau-Saint-Vaast, Obain, Pont-sur-Sambre, Saint-Rémy-Chaussée, Semousies et Wattignies-la-Victoire

Projet d'aménagement de la route nationale RN2
Contournement d'Avesnes-sur-Helpe
(entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étroeungt)
Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts de France a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'aménagement de la route nationale RN2 - Contournement d'Avesnes-sur-Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étroeungt).
Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique durant 37 jours consécutifs :
du 1er décembre 2021 à 09 H 00 au 08 janvier 2022 à 16 H 30 inclus
dans les mairies ci-dessus mentionnées.
La mairie d'Avesnes-sur-Helpe est siège de l'enquête publique.
Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment l'étude d'impact, en version papier ou informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet dans les mairies suivantes :
* Communes où le dossier est disponible en version papier : Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas-Lieu, Beaurieux, Boussois, Étroeungt, Fleurmont-Waudrechies, Liessies et Marcilloy
* Communes où le dossier est disponible en version informatique : Anor, Aulnoye-Aymeries, Avesnelles, Boussois, Liessies et Marcilloy
Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.
Le public pourra également consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord aux jours et heures habituels d'ouverture au public (62 boulevard de Belfort, CS90007, 59042 LILLE Cédex) et sur le site du registre dématérialisé (https://www.registredemat.fr/m2-avesnes).
Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique).
Monsieur Michel, RICHARD, ingénieur en chef territorial retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires des mairies figurant dans le tableau suivant :
Avesnes-sur-Helpe : 1er décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Avesnelles : 11 décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Fleurmont-Waudrechies : 15 décembre 2021 - de 13H00 à 16H00
Bas-Lieu : 21 décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Étroeungt : 28 décembre 2021 - de 17H00 à 20H00
Avesnes-sur-Helpe : 08 janvier 2022 - de 13H30 à 16H30
Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur :
* par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie d'Avesnes-sur-Helpe (13 place du Général Leclerc, BP 208, 59363 AVESNES-SUR-HELPE Cédex) en précisant sur l'enveloppe « à l'intention du commissaire enquêteur - Enquête publique-Projet d'aménagement RN2 »
* par voie électronique à l'adresse : m2-avesnes@registredemat.fr
* en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registredemat.fr/m2-avesnes
Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront mises à disposition du public dans les meilleurs délais :
* sur le site internet du registre dématérialisé (https://www.registredemat.fr/m2-avesnes), le report des observations et propositions (par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire enquêteur ou par courrier) déposées par le public sur le registre mis à disposition du public au siège de l'enquête étant réalisé par le commissaire-enquêteur ;
* sur le registre papier mis à disposition dans les communes citées ci-dessus pour les observations et propositions déposées par voie dématérialisée également par le commissaire-enquêteur.
Le public sera avarti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur internet.
Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès des membres du Pôle Maîtrise d'Ouvrage de la DREAL Hauts de France (44 rue de Tournai, CS40259, 59019 LILLE Cédex, par téléphone au 03-20-40-54-64, courriel : m2-avesnes@developpement-durable.gouv.fr).
Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, son rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.
Les rapport et conclusions motivées émis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur2).
Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du préfet du Nord.
A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu :
* d'autorisation au titre de la protection de l'eau et des milieux aquatiques (articles L214-1 et suivants du code de l'environnement) ;
* de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées (articles L411-1 et suivants du code de l'environnement).

D21N037566

S.A.F.E.R. HAUTS DE FRANCE

Date de publication sur le site internet de la SAFER : Vendredi 19 novembre 2021 à 8 heures

APPEL DE CANDIDATURES EN VUE DE RETROCESSION OU D'ECHANGE

- FERMIERE LA GRANDE (59) : 12 ha 96 a 41 ca cadastrée section AR n° 100, 159, 161, 162, 165, 167 « Les Quarante », 104, 170 « Chemin de Beaufort », libres d'occupation. Vente de la totalité en pleine propriété à l'exception de la moitié indivise de la parcelle AR 100 (chemin d'accès). Ensemble foncier composé d'un plan d'eau (ancienne carrière), de bois, d'un cabanon et d'une maison en ruine. Parcelles situées en zone N au Plan Local d'Urbanisme et dans le périmètre de protection rapproché des captages d'eau potable.

- ORS (59) : 8 ha 65 a 99 ca en nature de terre et prairie cadastrée section A n° 99, 103, 113, 116, 374 « Guilotte », 149, 160, 151, 152, 153, 155 « Chemin du Calleau », 163, 167 « La Cave », libres d'occupation. En zone agricole et/ou naturelle au Plan Local d'Urbanisme à l'exception d'une partie des parcelles A 163 et 167 en zone 1AUe au Plan Local d'Urbanisme.

- SAULZOIR (59) : 0 ha 73 a 26 ca en nature de terre cadastrée section ZL n° 144, 149 et 253 « La Couture », libres d'occupation, en zone A.

- BORRE (59) : 0 ha 66 a 96 ca en nature de pâture cadastrée section ZD n° 123 « Borre Brouck », occupé mais bail résilié dans l'acte, en zone N au Plan Local d'Urbanisme.

Des compléments d'information peuvent être obtenus auprès de la SAFER et notamment la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe.

Candidatures par courrier à la S.A.F.E.R. HAUTS DE FRANCE 21 bis rue Jeanne Maillotte – CS 11296 – 59014 LILLE CEDEX (Tél : 03.20.57.93.07) au plus tard le 7 décembre 2021

D21N037647

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à LAMBERSART du 29/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS Dénomination : CAFRES INVEST Siège : 121 avenue Marceau, 59130 LAMBERSART Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 300 000 euros Objet : Toutes opérations d'investissement immobilière en France et à l'étranger. L'assistance à maîtrise d'ouvrage, la promotion immobilière et les activités connexes à la promotion immobilière et notamment le conseil en matière d'opérations immobilières, la gestion locative de biens. La prise de participation directe ou indirecte dans diverses sociétés, notamment dans des sociétés dont l'activité se situe dans le secteur immobilier. La réalisation de tous emprunts, découverts bancaires, lignes de crédit nécessaires à la réalisation des objets spécifiés, avec ou sans garanties hypothécaires ou sûretés réelles, et accessoirement : le cautionnement personnel ou hypothécaire, simple ou solidaire, des tous emprunts, découverts bancaires, lignes de crédit consentis à ses filiales et nécessaires à la réalisation des objets spécifiés ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La société AVM participations, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 121 avenue Marceau, 59130 LAMBERSART, immatriculée au RCS sous le numéro 881 941 559, représentée par Monsieur Alexandre RIEVET, président. La Société sera immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE.

POUR AVIS Le Président

021N037918

AZUR RENOVE

SASU au capital de 1.000€
Siège social : 358 RUE DE TOURCOING, 59420 MOUVAUX
828 227 827 RCS LILLE METROPOLE

Le 25/11/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. JOEL KIBLER, 467 Chaussée d'Estaimpuis, 7712 HERSEAUX - BELGIQUE et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de LILLE METROPOLE.

021N037925

Par acte SSP du 24/08/2021, il a été constitué une SCI dénommée

SCI QING ET QIN AVION

Siège social : 50 rue de la Bastille, 62210 AVION Capital : 1.000€ Objet : Acquisition, Location et Gestion d'immeuble Gérance : Mme zhiqin LIN, 19 rue Robert Degret, 94400 VITRY-SUR-SEINE, M. Qiding LIN, 19 rue Robert Degret, 94400 VITRY-SUR-SEINE, M. Luhan LIN, 19 rue Robert Degret, 94400 VITRY-SUR-SEINE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'ARRAS.

021N037927

Par acte SSP du 23/11/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

VACQUERIE

Siège social : 925 rue de la Vincourt, 59246 MONS-EN-PEVELE Capital : 2.000€ Objet : L'acquisition de biens immobiliers et leur mise en valeur par la location Gérance : M. Christophe DAAMS, 925 rue de la Vincourt, 59246 MONS-EN-PEVELE Cessions de parts sociales : Les cessions de parts sociales sont soumises à agrément sauf entre associés, conjoints, ascendants et descendants Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LILLE METROPOLE.

021N037908

FIXAT

Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 50 000 euros, en liquidation Siège social : 34 Rue Françoise de Beaufremez
59700 MARCQ EN BAROEUL
824 745 202 RCS LILLE METROPOLE

L'associé unique en date du 17 novembre 2021 à 15 heures a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Bernard PROOT né le 08 juillet 1935 à LILLE (59), de nationalité française demeurant 34 Rue Françoise de Beaufremez à 59700 MARCQ EN BAROEUL l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE. Pour avis.

021N037919

Correctif à l'annonce référence SA15305, N°2021001127/48 parue dans le TERRES ET TERRITOIRES du 22 OCTOBRE 2021, il a lieu de modifier l'élection de domicile des oppositions : S'il y a lieu, les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Marie DOMIS, notaire à GOUZEAUCOURT (59231), 708 avenue du Général de Gaulle, SELARL Jean- Christophe MENNECIER, où domicile est élu à cet effet.

021N037930

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Caroline LEVEUGLE, notaire à AIRE SUR LA LYS le 30 octobre 2021, a été constituée une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes : La dénomination sociale est : FOCH IMMOBILIER La siège social est fixé à : WITTES (62120), 89, rue de Cohem La société est constituée pour une durée de 99 années Le capital social est fixé à la somme de : cent euros (100 €) La société a pour objet La propriété, la gestion, à titre civil, de tout bien immobilier Gérant : Monsieur François Gaston Léon CASTELAIN, demeurant à WITTES (62120), 89, rue de Cohem Cessions de parts : libres entre associés, entre ascendants ou descendants et entre conjoints ; consentant au 75 % du capital social y compris le cédant pour les autres cessions. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOULOGNE SUR MER

Pour avis

021N037932

MODIFICATIONS

- Suivant AGO du 28/06/21 prenant effet le même jour, les associés de la SAS HOLDING ROBESPIERRE au capital de 1.080 €, dont le siège est à HAUTE AVESNES (62144) 19 rue d'Acq, RCS ARRAS 349.984.229, ont décidé de nommer : Mr Jean-Philippe BONNAY, demeurant à CROIX (59170) 23 avenue du Général Leclerc, en qualité de Président, pour une durée limitée, en remplacement de Mr Jean-Pierre BONNAY, décédé le 22/05/21 ; Mme Nathalie BONNAY, demeurant à LA MADELEINE (59110) 6 avenue Albert 1er, en qualité de Directeur Général pour une durée limitée. - Suivant décisions unanimes des associés du 26/08/21 prenant effet le même jour, les associés de la société, sus-désignés, prennent acte de la fin des fonctions de Mr Jean-Philippe BONNAY en qualité de directeur général.

021N037934

ASFELD

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : 70, rue Cortambert
75016 PARIS
750 865 609 RCS PARIS

Par décision du 18/11/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 6, rue Vergniaud 59000 LILLE à cpter du même jour, et de modifier en ceq l'art 4 des statuts. La 6ta, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 750 865 609 fera l'objet d'une nvle immat. au RCS de LILLE METROPOLE Gérance : Christophe POTHIER dmt 6, rue Vergniaud 59000 LILLE.

021N037936

BATIMENT RENOVATION ET GENIE CIVIL

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 190 000.00 €
Siège social : 8 bis Chemin Saint Roch
62 710 - COURRIERES
518 471 691 RCS ARRAS

En date du 22 novembre 2021 à COURRIERES (62 710) la collectivité des associés a décidé : d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes : Bureau d'études, de conseil, d'ingénierie, de gestion et de coordination, suivi de mêmes. d'accepter de la démission de Monsieur Jean-Marie DELECROIX de ses fonctions de Président et de nommer Monsieur Denis DELECROIX, né le 13 mai 1991 à LENS (62) et demeurant 19 rue Jean Jaurès. 62 710 - COURRIERES, aux fonctions de nommer Monsieur Hugues DELECROIX, né le 12 janvier 1961 à SECLIN (59) et demeurant 44 rue Arthur LAMENDIN. 62 710 - COURRIERES, aux fonctions de Directeur Général de la société.

Pour avis et mention Le Président

021N037937

CLOTURE DE LIQUIDATION

La Société en nom collectif « Reine de la Plaette » en liquidation, au capital de 1000 €, Siège : 125, Av. Henri Delecroix, 59510 Hem - 499 900 140. RCS Lille Métropole. L'AGO du 30/11/2021, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2021. Radiation au RCS de Lille Métropole. Pour avis

20210013089

GND IMMOBILIER

SARL en liquidation au capital de 6000 €
Siège social : 24 rue Diderot 62100 CALAIS
488 377 011 RCS BOULOGNE SUR MER

Par décision du 27/11/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 27/11/2021. Ils ont nommé M. DEMASSIET Christophe, demeurant 36 Bd Lafayette 62100 CALAIS en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au 126 rue Mollien 62100 CALAIS. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au greffe du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER

20210013122

REQUÊTE

M. Alain ARAS 102 rue camot, Appartement 24, 59200 TOURCOING, né le 06/04/1961 à ROUBAIX (59) dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : DEKONINCK.

021N037928

DEWULF & ASSOCIES

Société Civile au capital de 45.969€
Siège social : 1145 rue des Carlers,
59840 DOUJEU
514 134 384 RCS de DUNKERQUE

Le 29/11/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 194 rue Jean Jaurès, 59491 VILLENEUVE-D'ASCQ. Gérant : M. THIERRY DEWULF, 20 AVENUE FOCH, 59370 MONS-EN-BAROEUL Radiation au RCS de DUNKERQUE et réimmatriculation au RCS de LILLE METROPOLE.

021N037941

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 29 novembre 2021, à salre du nord. Dénomination : PJ24. Forme : Société civile Immobilière. Siège social : 5 rue Jean Jaurès, 59177 SAINS DU NORD. Objet : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, par l'acquisition, la prise à bail ou la location-vente, et plus généralement l'administration, la mise en valeur et l'exploitation des biens sociaux.. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Cession de parts et agrément : les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. Gérant : Monsieur Pascal BLAMPAIN, demeurant 5 rue Jean Jaurès, 59177 SAINS DU NORD Gérant : Madame Justine BLAMPAIN, demeurant 13 rue DUBRUNFAUT, 59800 LILLE Gérant : Madame Mathilde BLAMPAIN, demeurant 5, rue Jean Jaurès, 59177 SAINS DU NORD La société sera immatriculée au RCS VALENCIENNES. PASCAL BLAMPAIN.

021N037939

Cabinet Jonville
Lille

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Cécile DHAENE-JONVILLE, notaire à LILLE, le 24 novembre 2021, a été constituée une SCI : Dénomination : SCI LES TRITONS Siège social : MARCQ-EN-BAROEUL (59700), 429 Quatre Avenue de la Marne Durée : 99 ans Capital social: 100.000 € Objet : acquisition, propriété, jouissance par les associés, mise en valeur par tous moyens, de tout immeuble et notamment d'une maison sise à CAVALAIRE-SUR-MER (83240) 7 Avenue des Tritons Lotissement Super Cavalaire. Apports : numéraire Gérants : M. Jean-Dominique ROGER demeurant à MARCQ-EN-BAROEUL (59700) 429 Quatre Avenue de la Marne, et Mme Dominique ROGER demeurant à MARCQEN- BAROEUL (59700) 429 Quatre Avenue de la Marne. Cessions de parts : quelle que soit la qualité des cessionnaires, soumises à l'agrément préalable à la majorité des trois quarts des associés RCS : LILLE METROPOLE

Pour avis

021N037962

MODIFICATION

Aux termes d'une décision du 25/03/2021 de la SAS « VULCAIN FRANCE EUROPE », au capital de 100 €, siège 18, rue Pierre Legrand 59000 LILLE, 888 517 523 RCS LILLE METROPOLE, il a été décidé de supprimer le sigle de la société à savoir «D.M.E.». Pour avis, La Présidente

021N037963

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LARDEUR

Société civile au capital de 115.500,00 euros 7, rue des Juifs 62140 REGNAUVILLE 382 049 872 RCS BOULOGNE SUR MER AVIS MODIFICATION DISSOLUTION DE LA SOCIETE Suivant décisions des associés du 15 novembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 15 novembre 2021, et sa mise en liquidation. Les associés ont nommé comme liquidateur Monsieur Christian LARDEUR demeurant à VIEIL HESDIN - 62770 - 4, Rue du Manès, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à REGNAUVILLE - 62140 - 7, rue des Juifs. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER. Pour avis, le liquidateur

021N037964

SCI JPN

5 sentier Hellin 59150 WATTRELOS
Capital social 5000€
Société en cours d'immatriculation au RCS LILLE METROPOLE

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 novembre 2021 il a été nommé aux fonctions de co-gérants : Monsieur João DA SILVA - Madame Nadège MONCHAOURT épouse DA SILVA. Tous deux domiciliés à WATTRELOS (59150) 5 sentier Hellin Les gérants sont nommés pour une durée de 10 ans. Pour avis et mention

021N037995

MODIFICATION

SOCIETE DE GESTION INDUSTRIELLE ET MARITIME SOGIM SAS au capital de 8.660.000 € Siège social : Route des Docks 59140 DUNKERQUE 379 244 361 R.C.S. Dunkerque Suivant Décisions du 22/11/2021, l'Associé Unique a nommé en qualité de Président, M. Jeroen HEESTERS, Zandberglaan 7 - 4818 GH BREDA (PAYS-BAS), en remplacement de M. Hans Jan VAN DER MEER. Mention sera faite au RCS de DUNKERQUE.

021N037942

SCI MOSKOWA

Société Civile au capital de 100 euros
Siège social : 23 Allée Vauban
CS 60099, 59362 LA MADELEINE CEDEX
422 161 495 RCS LILLE-METROPOLE

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte tenue le 25/06/2021, les associés ont : 1) décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour ; 2) fixé le siège de la liquidation à l'adresse du siège social ; 3) pris acte de la fin des mandats des Co-Gérants ; 4) nommé en qualité de liquidateur : la Société GEORGE V GESTION SAS dont le siège social est 19 rue de Vienne TSA 50029 75801 PARIS CEDEX 08, immatriculée sous le N° 327 256 947 RCS PARIS elle-même représentée par Monsieur Jean-Paul BELOT demeurant 857 avenue de la République 59700 MARCQ EN BAROEUL et par la société NEXITY LOGEMENT, SAS dont le siège social est 19 rue de Vienne TSA 50030 75801 PARIS CEDEX 08, immatriculée sous le N° 390 381 821 RCS PARIS elle-même représentée par Mme Véronique BERGOUGNE demeurant 8 rue Jean-Baptiste Marty 94220 CHARENTON LE PONT, M. Cyril FERRETTE demeurant 12 avenue Roger Salengro 92290 CHATENAY-MALABRY et Mme Hélène ROMANO demeurant 30 bis rue Traversière 75012 PARIS Mention sera faite au RCS de LILLE-METROPOLE.

021N037943

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du PV de l'associé unique du 29/10/2021, il résulte que le siège social de la SARL MILLENIUM d'un capital de 1 000 € immatriculée 824 401 038 RCS LILLE METROPOLE a été transféré, à compter du 29/10/2021 de 95 Rue des 3 Baudets 59810 HEM au 1 Rue du Rieux d'Ebecq 59390 TOUFFLERS. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Lille Métropole.

20210013095

LES NOUVEAUX RECRUTEURS

SAS au capital de 100 € Siège social : 36 Boulevard Carnot Bureau 3 59000 LILLE RCS de Lille Métropole 899208235 Par décision de l'associé unique du 22/11/2021, il a été décidé, à compter du 22/11/2021, de transférer le siège social au 59 rue de l'Union 59200 Tourcoing, de modifier l'objet social comme suit : Activité des agences de placement de main-d'œuvre ; Toutes prestations de services à destination des entreprises et autres organisations en matière de gestion de la paie, de gestion sociale, de gestion des ressources humaines et de formation ; Vente, distribution, conseil, audit et développement commercial en EPI (Equipement de Protection Individuelle) et vêtements professionnels ; de modifier la dénomination sociale qui devient : PARTENAIRES RECRUTEMENT, de prendre acte de la démission du Directeur Général M Jérôme VANDEVOORDE. Modification au RCS de Lille Métropole.

20210013111

TRANSFERT DE SIEGE

Par décision de l'assemblée générale en date du 30 septembre 2021 de la société « 631 970 AVENUE DE LA REPUBLIQUE », SCI au capital de 140 000 € dont lieu/siège est 116 TER rue Jean Jaurès 59650 Villeneuve d'Ascq (RCS Lille métropole 448 962 977) il a été décidé de transférer le siège à Lambersart (59130) 15 avenue du Maréchal Foch à effet du 1er octobre 2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

20210013097

SAS BEST AUTO PRO

au capital de 1000 € Siège 97 rue Jules Guesde 59360 LYS LEZ LANNOY RCS Lille Métropole 884747031 PV de l'A.G du 15.11.2021 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15.11.2021. M Akram OUERHANI 97A rue Jules Guesde 59360 LYS LES LANNOY a été nommé liquidateur de la société. Siège de liquidation au siège social

20210013087

SAS BEST AUTO PRO

au capital de 1000 € Siège 97 rue Jules Guesde 59360 LYS LEZ LANNOY RCS Lille Métropole 884747031 PV de l'A.G du 30.11.2021 les associés ont constaté à cette date la clôture de liquidation et ont approuvé les comptes de liquidation de la société. Décharge et Quitus ont été donnés au liquidateur. L'A.G.E. a décidé la radiation de la société à compter de cette date pour avis

20210013086

SARL BARBIER DANIEL

Capital social : 5 000 € RCS ARRAS 413 667 398 SIEGE SOCIAL : 15 rue Pasteur 62114 SAINS EN GOHELLE Suivant Décisions de l'Associé Unique du 01/09/2021, M. François BARBIER demeurant 26 rue Voltaire 62114 SAINS EN GOHELLE a été nommé Gérant en remplacement de M. Daniel BARBIER, démissionnaire et la dénomination de la Société a été modifiée pour : BARBIER, à compter du 01/09/2021. Pour avis la Gérance.

20210013103

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU NORD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CORRIGÉ EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2021

*** Communes impactées directement par le projet : Avesnelles, Bas Lieu, Étreaupont et Fleurmont Waudrechies**

*** Commune susceptible d'être impactée : Avesnes-sur-Helpe ***

*** Communes recevant les mesures compensatoires : Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas lieu, Beaurieux, Boussois, Boughies, Cartignies, Fallaries, Fourmies la Petite, Fourmies, Leval, Liessies, Maroilles, Monceau Saint Vaast, Obain, Pont sur Sambre, Saint-Rémy-Chaussée, Semousies et Wattignies la Victoire**

Projet d'aménagement de la route nationale RN2 Contournement d'Avesnes sur Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étreaupont)

Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts de France a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'aménagement de la route nationale RN2 Contournement d'Avesnes sur Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étreaupont). Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique durant 37 jours consécutifs :

du 1er décembre 2021 à 09 H 00 au 08 janvier 2022 à 16 H 30 inclus

dans les mairies ci-dessous mentionnées.

La mairie d'Avesnes sur Helpe est siège de l'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment l'étude d'impact, en version papier ou informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes :

• Communes où le dossier est disponible en version papier : Avesnelles, Avesnes sur Helpe, Anor, Aulnoye Aymeries, Bas Lieu, Beaurieux, Boussois, Étreaupont, Fleurmont Waudrechies, Liessies et Maroilles

• Communes où le dossier est disponible en version informatique : Anor, Aulnoye Aymeries, Avesnelles, Boussois, Liessies et Maroilles

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Le public pourra également consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord aux jours et heures habituels d'ouverture au public (62 boulevard de Belfort, CS90007, 59042 LILLE Cédex) et sur le site du registre dématérialisé (https://www.registredemat.fr/m2-avesnes).

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique).

Monsieur Michel, RICHARD, ingénieur en chef territorial retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires des mairies figurant dans le tableau suivant :

Avesnes sur Helpe : 1er décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Avesnelles : 11 décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Fleurmont Waudrechies : 15 décembre 2021 - de 13H00 à 16H00
Bas Lieu : 21 décembre 2021 - de 09H00 à 12H00
Étreaupont : 28 décembre 2021 - de 17H00 à 20H00
Avesnes sur Helpe : 08 janvier 2022 - de 13H30 à 16H30

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur :

* par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie d'Avesnes sur Helpe (13 place du Général Leclerc, BP 208, 59363 AVESNES SUR HELPE Cédex) en précisant sur l'enveloppe « à l'intention du commissaire enquêteur - Enquête publique-Projet d'aménagement RN2 »
* par voie électronique à l'adresse : m2-avesnes@registredemat.fr
* en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registredemat.fr/m2-avesnes

Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront consultables par le public :

dans les meilleurs délais :

* sur le site internet du registre dématérialisé (https://www.registredemat.fr/m2-avesnes), le rapport des observations et propositions (par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire enquêteur ou par courrier) déposées par le public sur le registre mis à disposition du public au siège de l'enquête étant réalisé par le commissaire-enquêteur ;
* sur le registre papier mis à disposition dans les communes citées ci dessus pour les observations et propositions déposées par voie dématérialisée également par le commissaire-enquêteur.

Le public sera averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur Internet.

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès des membres du Pôle Maîtrise d'Ouvrage de la DREAL Hauts de France (44 rue de Tournai, CS40259, 59019 LILLE Cédex, par téléphone au 03 20 40 54 64, courriel : m2-avesnes@developpement-durable.gouv.fr).

Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.

Les rapport et conclusions motivées émis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur2).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du préfet du Nord.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu :

* d'autorisation au titre de la protection de l'eau et des milieux aquatiques (articles L214 1 et suivants du code de l'environnement) ;
* de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées (articles L411 1 et suivants du code de l'environnement).

021N037864

SCI CHRISTELODE

SCI en liquidation au capital de 160 € Siège social : 24 rue Diderot 62100 CALAIS 438.064.478 RCS BOULOGNE SUR MER Par décision du 27/11/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 01/12/2021. Ils ont nommé Mme COUDURE Noëlle, demeurant 24 rue Diderot 62100 CALAIS en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au 126 rue Mollien 62100 CALAIS. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au greffe du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER

20210013121

LOCATION GERANCE

Par ASSP du 18/11/2021, enregistré aux impôts de Boulogne sur mer dossier 2021 00043871, référence 6204P04 2021 A 01830, le 18/11/2021 la SARL « BOUZY' 19030 SNASSERIE», société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, dont le siège social est à Calais (62100) 63, Place d'Armes, immatriculée au RCS de Boulogne sur mer sous le n° 500.942.750 a donné en location-gérance à SAS BOUZIER, Société par actions simplifiées au capital de 300 €, dont le siège social est à Calais (62100) 63, Place d'Armes, immatriculée au RCS de BOULOGNE SUR MER sous le n° 903 652 832 un fonds de commerce restauration sis 63 Place d'Armes 62100 Calais, à compter du 01/12/2021 pour une durée de DEUX ANS.

20210013120

TEAMCAT SOLUTIONS

SAS au capital de 9437DE Siège : Ecole Centrale de Lille, Cité Scientifique CS 20048 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex 811 431 519 RCS Lille Métropole L'AG du 30/11/2021 a nommé M. Michael Jordy RATSIMBAZAFY SANDRATRINAINA, demeurant 35 rue de Tours 59460 LA BASSEE, en qualité de Directeur Général, à compter du 01/12/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis

20210013123

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés à CARVIN en date du 01/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SARL Dénomination : GM.MIA Capital : 1500€ Siège social : 36 rue Edouard Flachez 62220 CARVIN Objet : Vente d'habillements, bijoux et accessoires ; et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature, qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. Durée : 99 ans Gérante : Mme Coralie GUIDI, demeurant 33 rue de Calais 62220 CARVIN Agrément des cessions de parts : Les transmissions de parts sociales consenties par l'associé unique sont libres. Immatriculation RCS de ARRAS

20210013116

PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFECTURE DU NORD /
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD
SERVICE EAU NATURE ET TERRITOIRES - UNITÉ POLICE DE L'EAU
TÉL. 03 28 03 83 83

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PJ9

CORRIGÉ EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2021

*** Communes impactées directement par le projet : Avesnelles, Bas-Lieu, Étrœungt et Flaumont-Waudrechies**
*** Commune susceptible d'être impactée : Avesnes-sur-Helpe**
*** Communes recevant les mesures compensatoires : Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas-lieu, Beaurieux, Beugnies, Boussois, Cartigny, Fellerles, Ferrière-la-Petite, Fourmies, Leval, Liessies, Maroilles, Monceau-Saint-Vaast, Ohain, Pont-sur-Sambre, Saint-Rémy-Chaussée, Semousies et Wattignies-la-Victoire**

Projet d'aménagement de la route nationale RN2 - Contournement d'Avesnes-sur-Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étrœungt)

Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts de France a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'aménagement de la route nationale RN2 - Contournement d'Avesnes-sur-Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étrœungt).

Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique durant 37 jours consécutifs. :

du 1er décembre 2021 à 09 H 00 au 06 janvier 2022 à 16 H 30 inclus

dans les mairies ci-dessus mentionnées.

La mairie d'Avesnes-sur-Helpe est siège de l'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance des **pièces du dossier, et notamment l'étude d'impact**, en version papier ou informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes :

- Communes où le dossier est disponible en version papier : Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas-Lieu, Beaurieux, Boussois, Étrœungt, Flaumont-Waudrechies, Liessies et Maroilles
- Communes où le dossier est disponible en version informatique : Anor, Aulnoye-Aymeries, Avesnelles, Boussois, Liessies et Maroilles

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Le public pourra également consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord aux jours et heures habituels d'ouverture au public (62 boulevard de Belfort, CS90007, 59042 LILLE Cédex) et sur le site du registre dématérialisé (https://www.registredemat.fr/m2-avesnes).

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique).

Monsieur Michel, RICHARD, ingénieur en chef territorial retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires des mairies figurant dans le tableau suivant :

Avesnes-sur-Helpe 1er décembre 2021 - de 09H00 à 12H00	Avesnelles 11 décembre 2021 - de 09H00 à 12H00	Flaumont-Waudrechies 15 décembre 2021 - de 13H00 à 16H00
Bas-Lieu 21 décembre 2021 - de 09H00 à 12H00	Étrœungt 28 décembre 2021 - de 17H00 à 20H00	Avesnes-sur-Helpe 06 janvier 2022 - de 13H30 à 16H30

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur :

* par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie d'Avesnes-sur-Helpe (13 place du Général Leclerc, BP 208, 59363 AVESNES-SUR-HELPE Cédex) en précisant sur l'enveloppe *« à l'intention du commissaire enquêteur - Enquête publique-Projet d'aménagement RN2 »*

*par voie électronique à l'adresse : m2-avesnes@registredemat.fr

* en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registredemat.fr/m2-avesnes

Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront consultables par le public dans les meilleurs délais :

- sur le site internet du registre dématérialisé (https://www.registredemat.fr/m2-avesnes), le report des observations et propositions (par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire enquêteur ou par courrier) déposées par le public sur le registre mis à disposition du public au siège de l'enquête étant réalisé par le commissaire-enquêteur ;
- sur le registre papier mis à disposition dans les communes citées ci-dessus pour les observations et propositions déposées par voie dématérialisée également par le commissaire-enquêteur.

Le public sera averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur internet.

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès des membres du Pôle Maîtrise d'Ouvrage de la DREAL Hauts de France (44 rue de Tournai, CS40259, 59019 LILLE Cédex, par téléphone au 03-20-40-54-64, courriel : m2-avesnes@developpement-durable.gouv.fr).

Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.

Les rapport et conclusions motivées émis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur2).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du préfet du Nord.

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu :

- d'autorisation au titre de la protection de l'eau et des milieux aquatiques (articles L214-1 et suivants du code de l'environnement) ;
- de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées (articles L411-1 et suivants du code de l'environnement).

Tableau d'affichage de l'avis d'enquête à l'extérieur des mairies. (1+4+18)

Le 22 novembre 2021

Nota : Les avis d'enquête, en format A3 ou A4, comportaient 2 feuillets.

Communes (23)	Affichage O ou N		Format A3 ou A4		Dates et observations
Avesnes-sur-Helpe	O		A3		Di 21 11 2021 - Mairie
Avesnelles	O			A4	Di 21 11 2021 - Mairie
Bas-Lieu	O		A3		Sa 20 11 2021 - Mairie
Etrœungt	O			A4	D 21 11 2021 - Mairie (Pas d'affichage visible à l'extérieur de la mairie ; Non vérifiable à l'intérieur. Affiché à l'extérieur de la mairie en format A4 par le CE).
Flaumont-Waudrechies	O			A4	Sa 20 11 2021 - Mairie
N/O d'Avesnes (6)					
Maroilles	O			A4	Sa 20 11 2021 - Mairie
Leval	O			A4	Sa 20 11 2021 - Mairie (Affichage non visible à l'extérieur de la mairie ; Non vérifiable à l'intérieur. Affiché à l'extérieur de la mairie en format A4 par le CE).
Saint-Rémy-Chaussée	O		A3		Sa 20 11 2021- Mairie (Remarque : L'affichage était en place, format A3 ; Lettres noires sur fond jaune).
Monceau-Saint-Vaast	O		A3		Sa 20 11 2021 - Mairie
Aulnoye-Aymeries	O		A3		Sa 20 11 2021 - Mairie
Pont -sur-Sambre	O			A4	Sa 20 11 2021 - Mairie (Pas d'affichage extérieur ; L'affichage était mis en place, en format A4, à l'intérieur de la mairie).
N/E d'Avesnes (8)					
Felleries	O			A4	Sa 20 11 2021 - Mairie
Liessies	O		A3		Sa 20 11 2021 - Mairie (L'affichage était mis en place en format A3 sous les intempéries. Réaffiché à l'extérieur de la mairie en format A4 par le CE).
Beugnies	O			A4	Sa 20 11 2021 - Mairie (Affichage non visible à l'extérieur de la mairie ; Non vérifiable à l'intérieur. Affiché à l'extérieur de la mairie en format A4 par le CE).
Beaurieux	O			A4	Sa 20 11 2021 - Mairie
Semousies	O		A3		Sa 20 11 2021 - Mairie
Wattignies-la-Victoire	O		A3		Sa 20 11 2021 - Mairie
Ferrière-la-Petite	O		A3		Sa 20 11 2021 - Mairie

Communes (23)	Affichage O ou N		Format A3 ou A4		Dates et observations
Boussois Près de Maubeuge	O			A4	Sa 20 11 2021 - Mairie (Affichage non visible à l'extérieur de la mairie ; Non vérifiable à l'intérieur. Affiché à l'extérieur de la mairie en format A4 par le CE).
S/E d'Avesnes-sur-Helpe (3)					
Fourmies	O		A3		Di 21 11 2021 - Mairie
Anor	O			A4	Di 21 11 2021 - Mairie
Ohain	O			A4	Di 21 11 2021 - Mairie
S/O d'Avesnes-sur-Helpe (1)					
Cartignies	O		A3		Di 21 11 2021 - Mairie

Affichage sur site : L'affichage sur site (Lettres noires sur fond jaune) était en place, tout au long de la RN2, entre Bas-Lieu et Étrœungt, le long des chemins avoisinants, sur les RD 951 et 133, le long de la RD 104 (Entrée de Flaumont-Waudrechies).

SELARL
Jean-Baptiste GOHIER
HUISSIER DE JUSTICE

05, Rue Victor HUGO
B.P. 30
59361 AVESNES s/ HELPE
Tél : 03.27.61.01.25
Fax : 03.27.57.93.39

PROCES-VERBAL D'HUISSIER DE JUSTICE

EXPEDITION

Références étude : V - 19294

PROCES-VERBAL DE CONSTAT D'AFFICHAGE

PJ11

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET

LE SEIZE NOVEMBRE (pour le premier passage)

LE PREMIER DECEMBRE (pour le second passage)

LE SEIZE DECEMBRE (pour le troisième passage)

A la demande de :

La **DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT HAUTS-DE-FRANCE**, administration de l'Etat, service déconcentré à compétence inter-régionale, immatriculée sous le SIREN 130006570, ayant le siège de son activité situé 44 rue de Tournai à (59000) LILLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Elisant domicile en mon étude,

Laquelle m'expose préalablement que:

La DREAL des Hauts de France a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'aménagement de la route nationale RN2 - Contournement d'AVESNES SUR HELPE.

Cette demande est soumise à une enquête publique qui se déroulera du 1er Décembre 2021 à 09 heures au 06 Janvier 2022 à 16 heures 30 inclus. En application de l'article R123-11 du code de l'environnement, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, un avis d'enquête doit être rendu public par voie d'affiche dans les mairies des communes sur le territoire desquelles se situe le projet ainsi que celles dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet. Ce même article prévoit en outre et dans les mêmes conditions de délais et de durée, l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

En conséquence, un avis d'enquête sera publié par voie d'affiche, du 16 Novembre 2021 au 6 Janvier 2022 dans les 23 mairies suivantes : Anor, Aulnoye-Aymeries,Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Bas Lieu, Beaurieux, Beugnies, Boussois, Cartigny, Étrœungt Felleries, Ferrière la Petite,et Flaumont Waudrechies, Fourmies, Leval, Liessies, Maroilles, Monceau Saint Vaast, Ohain, Pont sur Sambre, Saint-Rémy-Chaussée, Semousies et Wattignies la Victoire

Dans les mêmes conditions de délais et de durée, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiche sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, par le biais de 11 panneaux visibles depuis la voie publique, situés sur le territoire des communes d'Avesnelles, Bas Lieu, Étrœungt et Flaumont Waudrechies.

Dans un objectif de sécurisation juridique de la procédure, la DREAL souhaite qu'il soit procédé à un constat d'huissier de l'affichage dans les 23 mairies précitées et sur le terrain, constat à effectuer aux dates suivantes :
- le 16/11/2021 (1er jour d'affichage),
- le 01/12/2021 (1er jour d'enquête)
- le 16/12/2021 (correspondant au milieu de la période d'enquête).

Elle me requiert afin de constater, aux dates fixées impérativement, l'apposition des affiches dans les 23 mairies concernées et au panneaux d'affichage sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et du tout en dresser procès-verbal pour la sauvegarde de ses droits ultérieurs.

De tout ce que dessus,

Je soussigné, Maître Jean-Baptiste GOHIER, Huissier de Justice associé, membre de la SELARL Jean-Baptiste GOHIER, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la Résidence d'AVESNES-SUR-HELPE (59440), 05 rue Victor Hugo,

Atteste me rendre ces jours ci-dessus et aux heures précisées ci-dessous dans les 23 communes sollicitées et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, afin constater l'apposition effective des affiches (en mairie) et des panneaux d'affichage (sur les lieux devant accueillir les travaux).

CONSTATATIONS :

Passage du 16 Novembre 2021 :

- Mairies :

- 09h00 : mairie d'AVESNES SUR HELPE – avis d'enquête publique absent. J'ai fait procéder à son affichage sur le panneau extérieur :

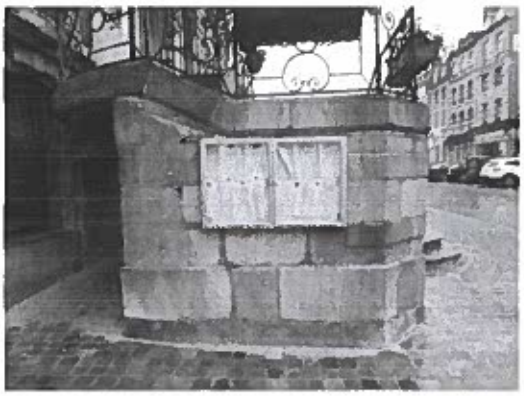

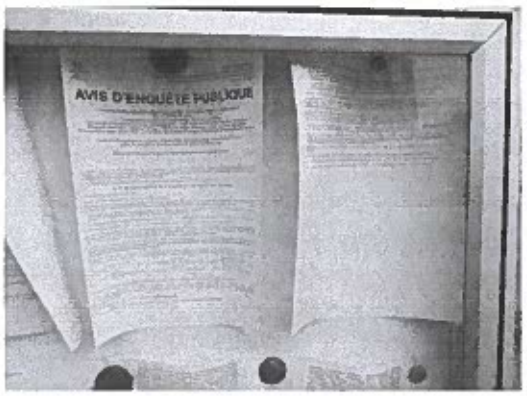

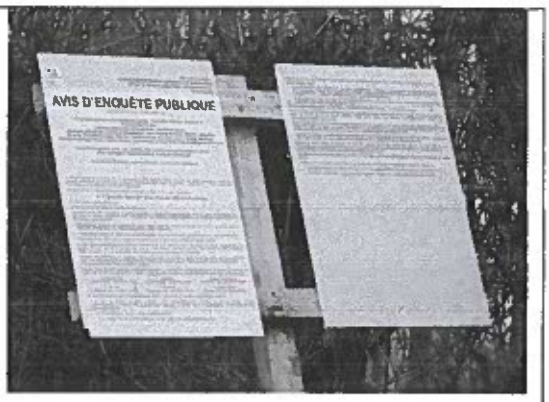

- AVESNELLES : le long du Chemin du Quesne Menché, en accotement, à l'intersection avec le Chemin Bridoulotte:
  10h43 : panneau présent :

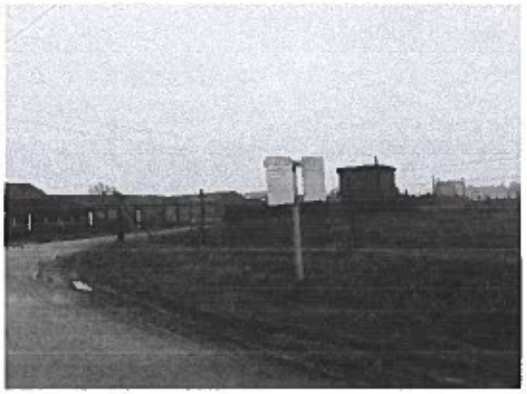

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, dont le coût est détaillé en fin d'acte, pour servir et valoir ce que de droit, auquel se trouve annexée une pièce.

ANNEXE – Avis d'enquête publique corrigé du 10 Novembre 2021 :

PRÉFET
DU NORD

PRÉFECTURE DU NORD /
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD
SERVICE EAU NATURE ET TERRITOIRES - UNITÉ POLICE DE L'EAU
TÉL. 03 28 03 83 83

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CORRIGÉ EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2021

*** Communes impactées directement par le projet : Avesnelles, Bas-Lieu, Étrœungt et Flaumont-Waudrechies**
*** Commune susceptible d'être impactée : Avesnes-sur-Helpe**
*** Communes recevant les mesures compensatoires : Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas-lieu, Beaurieux, Beugnies, Boussois, Cartigny, Felleries, Ferrière-la-Petite, Fourmies, Leval, Liessies, Maroilles, Monceau-Saint-Vaast, Ohain, Pont-sur-Sambre, Saint-Rémy-Chaussée, Semousies et Wattignies-la-Victoire**

Projet d'aménagement de la route nationale RN2 - Contournement d'Avesnes-sur-Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étrœungt)

Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts de France a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'aménagement de la route nationale RN2 - Contournement d'Avesnes-sur-Helpe (entre l'échangeur d'Avesnes Nord et le giratoire d'Étrœungt).

Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique durant 37 jours consécutifs. :

du 1er décembre 2021 à 09 H 00 au 06 janvier 2022 à 16 H 30 inclus

dans les mairies ci-dessus mentionnées.

La mairie d'Avesnes-sur-Helpe est siège de l'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, et notamment l'étude d'impact, en version papier ou informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies suivantes :

- Communes où le dossier est disponible en version papier : Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Anor, Aulnoye-Aymeries, Bas-Lieu, Beaurieux, Boussois, Étrœungt, Flaumont-Waudrechies, Liessies et Maroilles
- Communes où le dossier est disponible en version informatique : Anor, Aulnoye-Aymeries, Avesnelles, Boussois, Liessies et Maroilles

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Le public pourra également consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord aux jours et heures habituels d'ouverture au public (62 boulevard de Belfort, CS90007, 59042 LILLE Cédex) et sur le site du registre dématérialisé (https://www.registredemat.fr/m2-avesnes).

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Dossiers-d-enquete-publique).

Monsieur Michel, RICHARD, ingénieur en chef territorial retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates et horaires des mairies figurant dans le tableau suivant :

Avesnes-sur-Helpe 1er décembre 2021 - de 09H00 à 12H00	Avesnelles 11 décembre 2021 - de 09H00 à 12H00	Flaumont-Waudrechies 15 décembre 2021 - de 13H00 à 16H00
Bas-Lieu 21 décembre 2021 - de 09H00 à 12H00	Étrœungt 28 décembre 2021 - de 17H00 à 20H00	Avesnes-sur-Helpe 06 janvier 2022 - de 13H30 à 16H30

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur :

* par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie d'Avesnes-sur-Helpe (13 place du Général Leclerc, BP 208, 59363 AVESNES-SUR-HELPE Cédex) en précisant sur l'enveloppe *« à l'intention du commissaire enquêteur - Enquête publique-Projet d'aménagement RN2 »*

*par voie électronique à l'adresse : m2-avesnes@registredemat.fr

* en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registredemat.fr/m2-avesnes

Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront consultables par le public dans les meilleurs délais :

- sur le site internet du registre dématérialisé (https://www.registredemat.fr/m2-avesnes), le report des observations et propositions (par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire enquêteur ou par courrier) déposées par le public sur le registre mis à disposition du public au siège de l'enquête étant réalisé par le commissaire-enquêteur ;
- sur le registre papier mis à disposition dans les communes citées ci-dessus pour les observations et propositions déposées par voie dématérialisée également par le commissaire-enquêteur.

Le public sera averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur internet.

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès des membres du Pôle Maîtrise d'Ouvrage de la DREAL Hauts de France (44 rue de Tournai, CS40259, 59019 LILLE Cédex, par téléphone au 03-20-40-54-64, courriel : m2-avesnes@developpement-durable.gouv.fr).

Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de LILLE.

Les rapport et conclusions motivées émis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en préfecture du Nord, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau/Consultations-participations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques-IOTA/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur(2)).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du préfet du Nord.

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu :

- d'autorisation au titre de la protection de l'eau et des milieux aquatiques (articles L214-1 et suivants du code de l'environnement) ;
- de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées (articles L411-1 et suivants du code de l'environnement).

Articles de Presse

Article de presse paru dans la Voix du Nord du mercredi 24 11 2021 (pleine page 12)

Edition Maubeuge - Avesnes. Sambre - Avesnois

Titre :

« RN2 à 2x2 voies : l'heure de l'enquête publique environnementale ».

Article de presse paru dans la voix du Nord du 8 janvier 2022

Edition Maubeuge - Avesnes. Sambre - Avesnois

Titre :

« Avesnois : la mise à 2x2 voies de la Nationale 2, oui ; à la hussarde, non ! »

Nota : La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nous interdisent la reproduction de cet article